

LES VIDEURS

VONT-ILS CLAQUER
LA PORTE?

Par Pauline Poudou

Maud Wilquin

Ronan Chabrat

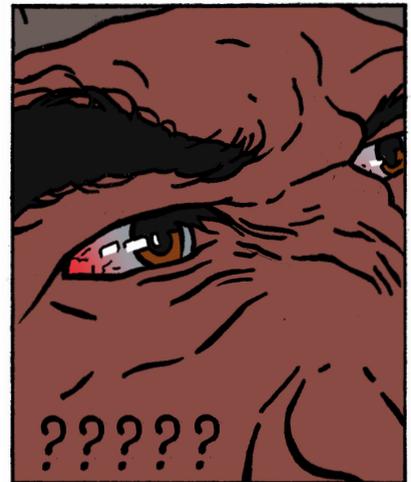


Depuis le 10 novembre 2017, une nouvelle réglementation a précisé encore un peu plus la fonction d'agent de sécurité. Désormais, un portier ne pourra exercer que dans une seule branche de la sécurité. Vous ne le saviez peut-être pas, mais les portiers sont soumis à un tas d'autres règles qui ne sont pas toujours respectées. Entre interdictions et amendes élevées, ces armoires à glace ont la sensation de ne plus pouvoir exercer leur métier correctement.



Ils ont été professeurs de sport, mécaniciens, assistants sociaux ou diplômés en droit, les portiers sont nombreux à avoir renoncé à la carrière qui leur était destinée pour se consacrer à la sécurité privée. « *Je me suis lancé là-dedans pour payer mes études, affirme un agent, venant d'une famille nombreuse, on n'a pas l'occasion de bénéficier de toutes les ressources. Et puis finalement, je suis resté* ». Les candidats doivent faire preuve d'une grande capacité de concentration, d'un calme olympien et d'une bonne condition physique. Et quand il s'agit de refuser quelqu'un, il n'est pas question de le faire sans un minimum de diplomatie : « *Tout est dans la manière, explique un portier, hier j'ai refusé un groupe de dix per-*

sonnes parce qu'ils avaient déjà bien bu. Je le leur ai expliqué calmement. Mais après dix ou quinze minutes passées à discuter avec eux, j'ai dû mettre un stop et hausser le ton. Ça a plus d'impact si on commence en étant calme ». « *Au plus tu es costaud, ajoute un de ses collègues, au moins tu utilises tes mains. Si les gens voient qu'ils ont affaire à un portier plus costaud qu'eux, ils n'oseront pas s'y frotter. Je n'aime pas la violence, alors quand je dois refuser quelqu'un, je fais en sorte qu'il reparte avec le sourire malgré tout* ». Cependant parfois, la politesse ne suffit pas pour faire passer la pilule. Il arrive que des clients n'acceptent pas de ne pas pouvoir



Hassan a commencé comme agent de sécurité en 1996. Sa première mission c'était lors d'un concert, les portes étant, à l'époque, « un privilège ». Hassan fait la porte à Madame Moustache du mercredi au samedi, le reste de son temps, il est à son club de sport où il s'entraîne et entraîne aux sports de combat.



s'amuser dans un lieu et les choses s'enveniment. Se met alors en place une étroite collaboration entre la police et les agents de sécurité.

Être portier, c'est exercer un métier social en aidant des personnes en difficulté, c'est anticiper les potentiels cas de vols ou de viols, mais c'est aussi jouer avec les dangers de la nuit, recadrer des gens ivres ou drogués et parfois prendre des coups par surprise.

Alors ont-ils choisi d'exercer ce métier par passion ou pour l'amour du risque ? Certains

oui, d'autres non. Et ils n'y vont pas par quatre chemins pour le faire savoir : « *Je suis tombé par hasard dans le milieu de la sécurité*, explique un agent, *j'ai travaillé pour le Conseil Européen et en même temps je travaillais le weekend dans la sécurité. Mais quand j'ai vu tout l'argent que je gagnais avec la sécurité, mon choix a été vite fait* ». De fait, travail de nuit rime avec salaire de nuit. Les portiers sont payés en fonction du

barème horaire*, montant auquel il faut ajouter les primes de nuit et les primes de weekend : « *C'est toujours un plus. Quand tu travailles de jour, tu ne dépenses pas un salaire de 1500 à 1600 € alors que quand tu fais la nuit, tu touches entre 2200 et 2400 €* ».

LA LOI TOBACK

Depuis quelques années, les beaux jours du métier s'essoufflent. C'est

* Le barème s'élevait à 14,3455 € en décembre 2017 (agent statique qualifié)

du moins ce que rapportent les principaux concernés. Dans les années trente, le secteur du gardiennage n'était soumis qu'au droit commun et à une vieille loi qui interdisait à la sécurité privée de se joindre aux forces armées ou de s'organiser en milices privées. En effet, l'extrême droite devient particulièrement dangereuse à cette époque, et les autorités

belges craignent que des groupes paramilitaires ne s'impliquent trop dans le maintien de l'ordre de l'Etat. Désormais, seule la police pourra intervenir dans le domaine de la sécurité. Mais les entreprises de gardiennage profitent d'une exception à la règle et les bavures ne se font pas attendre : « *La loi autorisait toute personne qui le souhaitait à avoir son*

propre service de sécurité, pour autant que ce service d'ordre ne protège ou ne défende pas d'intérêt politique, explique Rafaelo Viola, chargé de cours pour le groupe Securitas, *il suffisait qu'une entreprise dise qu'elle allait fournir des portiers à telle ou telle discothèque en s'engageant à ce qu'il n'y ait pas de finalité politique derrière. C'était*



Soufiane, 41 ans travaille comme portier depuis environ 18 ans. Il raconte que son métier est mal vu, que les portiers sont considérés comme des voyous, des magouilleurs. Pourtant, quand on lui demande une des qualités les plus importantes pour exercer ce métier, il répond sans hésitation : « Il faut être calme. »



devenu un régime qui disait qu'on ne pouvait pas, mais qu'on pouvait quand même. »

A partir des années 80, la Belgique est secouée par l'affaire des Tueurs du Brabant, par le drame du Heysel ou encore par les Cellules Communistes Combattantes. Un climat d'insécurité s'installe durant ces années de plomb et les abus s'intensifient davantage. La différence entre les agents de police et de sécurité devient floue. Alors, en 1990, l'ancien ministre de l'Intérieur belge, Louis Tobback, décide de calmer le jeu en instaurant ce qui deviendra le plus célèbre texte de la profession, la "Loi Tobback". Cette loi a pour but de réguler le secteur et d'améliorer le niveau du personnel.

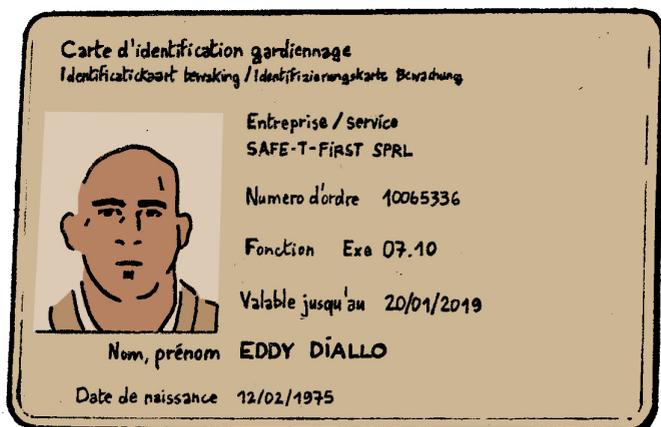
d'identification décernée par le ministère de l'Intérieur. Cette carte, il ne peut la recevoir qu'après avoir suivi deux types de formation, tout d'abord la formation de base en gardiennage, où l'on apprend le B.A.-BA des différentes catégories du gardiennage (gardes du corps,

«J'ai d'abord travaillé de manière non déclarée parce que je n'avais pas l'argent pour payer la formation.»

—Un jeune portier sortant tout juste de la formation

UNE FORMATION CHERE ET LACUNAIRE ?

La Loi Tobback est-elle un pari gagné ? Pas tellement. Quand on l'évoque, les visages des portiers se crispent. Pour eux, cette loi relève davantage du gouffre financier que d'une réelle utilité. Depuis ce texte, plus aucun portier ne peut travailler au noir, il doit être agréé, ce qui veut dire qu'il doit posséder une carte



stewards de football, portiers ...), les risques du métier, la loi Tobback ou encore des stratégies de communication avec le public. Ensuite, les candidats sont amenés à suivre une formation complémentaire dans les milieux dansants, où l'on apprend entre autres le droit commun, la non-discrimination, les premiers soins et la reconnaissance des drogues. Les coûts de ces formations ? Ils dépendent de l'entreprise qui assure les cours, mais on peut compter environ 1600 € pour la première formation et

600 € pour la deuxième. Des tarifs élevés, donc, qui peuvent parfois poser problème : « *J'ai d'abord travaillé de manière non déclarée parce que je n'avais pas l'argent pour payer la formation. J'avais été dans une agence intérim plusieurs fois pour l'avoir gratuitement mais ça ne s'est jamais fait. Puis j'ai essayé de faire la formation dans un groupe de sécurité bien connu, ben là encore, ça n'a pas fonctionné parce qu'ils me demandaient d'avoir le permis de*

conduire, ok, mais aussi d'avoir ma propre voiture assurée à mon nom ! Mais si vous êtes au chômage, comment vous faites pour payer tout ça ?! », s'exclame un jeune portier. De plus, beaucoup de portiers trouvent que la formation diffère trop de la réalité : « *Il y a huit heures de combat dans une formation de 152 heures. C'est bien huit heures. Mais si avant ça tu n'as jamais fait d'arts martiaux, ben bonne chance pour te lancer dans les boîtes de nuit* ».



« Je n'aime pas la violence, alors quand je dois refuser quelqu'un, je fais en sorte qu'il reparte avec le sourire malgré tout »

Larbi a 42 ans et est portier depuis 18 ans. Il a obtenu un bachelier en droit privé au Maroc et a fait un master en ressources humaines en Belgique. La rémunération de l'époque, avant que les pourboires ne soient interdits, l'a poussé à rester dans cette branche. Mais aujourd'hui, comme presque tous, si on lui proposait un autre travail, il l'accepterait tout de suite.



Mais pour Rafaelo Viola, il serait difficile d'en faire autrement : *« C'est comme quelqu'un qui vient d'avoir son permis de conduire. Il a eu de la théorie et de la pratique, mais est-ce qu'on lui apprend à gérer son stress quand il neige ? Je ne crois pas ».*

ENTRE REGLES ET REALITE

D'autres relèvent le manque de cohérence entre ce qu'impose la loi

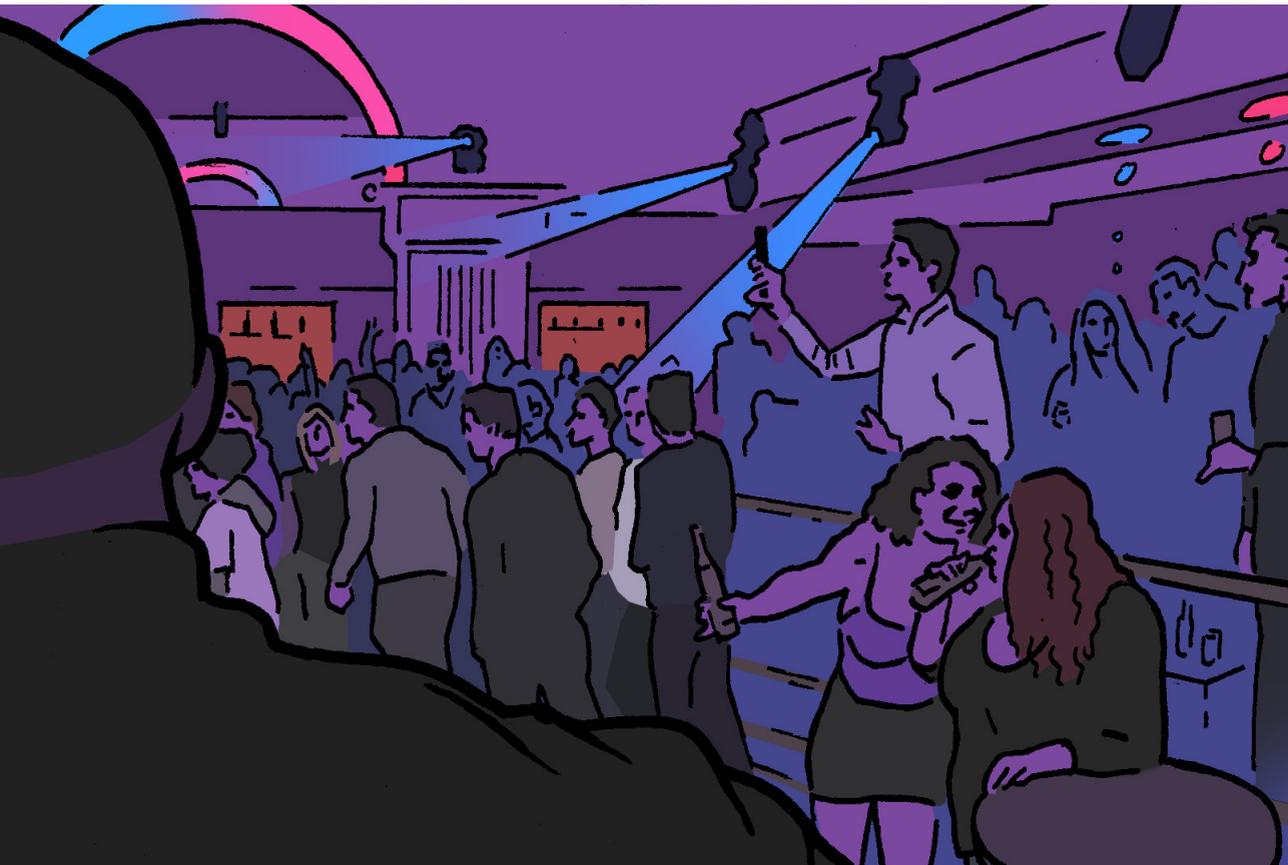
et ce qui devrait pouvoir se faire. Ils n'ont par exemple pas le droit de contrôler les cartes d'identité sauf s'ils ont averti la personne de son droit de refuser ou si elle représente un danger pour la sécurité. Même tarif pour la fouille des sacs : un portier n'est pas autorisé à fouiller le sac d'une personne si celle-ci n'est pas du même sexe que lui. Alors pour contourner ces deux règles jugées absurdes par les videurs, chacun y va de sa petite astuce :

« En tant qu'homme portier, je ne peux pas fouiller le sac d'une femme, mais je peux demander à un homme de prendre le sac. Là je peux le fouiller puisque c'est le sac d'un homme et plus d'une femme » s'amuse un portier. *« Si j'ai un doute sur l'âge d'une personne, je ne lui demande pas directement de me montrer sa carte d'identité, mais je lui*



demande de me prouver qu'elle est majeure ».

Contrairement à ce que l'on pense, les portiers sont censés accepter tout le monde au sein d'un établissement, « *sauf si c'est quelqu'un qui a causé problème auparavant* », précise Isabelle Granville, patronne de l'entreprise de gardiennage Safe-T First. Mais dans la pratique, cette règle n'est pas non plus respectée. Certains refusent des réfugiés sous prétexte qu'ils ne s'adaptent pas à la culture belge et représentent un danger pour les clubbers, d'autres refusent des garçons s'il n'y a pas assez de filles dans la boîte. Pourtant, la discrimination peut leur coûter cher : « *On demande aux*



*victimes de faire un testing**, commente Nicha Mbuli, juriste du MRAX, le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie, *s'il s'avère qu'ils sont effectivement discriminés, alors on va attaquer le tenancier ou le portier, tout dépend du véritable responsable. Là on peut espérer une amende, la réparation d'un dommage moral ou une peine de prison, même si c'est très rare qu'on aille jusque-là* ».

« Et tant que l'affaire n'est pas réglée, tu ne peux pas travailler »

-Un portier

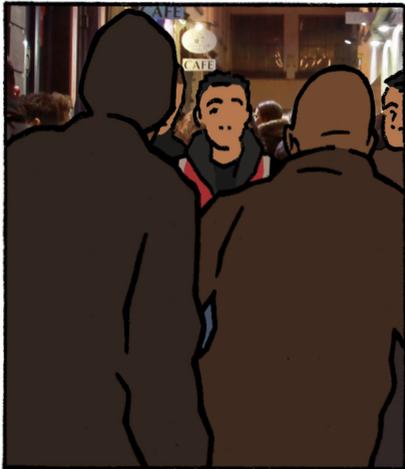
Pour la juriste, "taper dans le portefeuille" et sensibiliser sont les deux seuls moyens de lutter efficacement contre les discriminations. La loi indique également que

* Test de situation dans lequel la personne discriminée filme la réaction du portier devant un groupe de personnes d'une autre origine et habillées de la même manière qu'elle. Si le portier ne refuse pas le groupe, la personne est bien victime d'une discrimination directe.

policiers et portiers doivent travailler ensemble. Pour les agents de sécurité, cette collaboration est parfois utile, parfois contraignante : *« Il y a des supers flics avec qui on a travaillé, c'était génial. On a même réussi à démanteler un réseau de faux billets et de stupéfiants, se réjouit un portier, On va dire qu'il y a 70 % de la police de la zone de Bruxelles avec qui ça se passe bien, et 30 % de la zone qui n'est là que pour te faire sauter ta*

carte ». En réalité, c'est le ministère de l'Intérieur qui décide de renouveler une carte ou non, à la suite d'une plainte déposée par un clubber à la police. *« Et tant que l'affaire n'est pas réglée, tu ne peux pas travailler »*, précise l'un des portiers. Et si le ministère décide de ne pas renouveler la carte, *« Tu passes aux oubliettes là c'est bon, tu changes de métier »* nous dit un vieur. C'est l'aspect contraignant de la chose. Partons d'un cas d'intervention "classique".







Les portiers remarquent que des pickpockets volent le sac d'une femme et décident d'intervenir. Le processus est le suivant : ils doivent d'abord discuter calmement avec la personne et la maîtriser si elle se montre violente. Ils doivent ensuite appeler la police et en aucun cas frapper la personne. Or, si la victime ne souhaite pas porter plainte, les reproches à l'encontre du pickpocket disparaissent. En tant qu'homme innocent, il peut alors porter plainte contre les videurs. « *Entre temps, qui l'a mal ? C'est Bibi* », ironise un portier. « *Maintenant les*

clients jouent avec ça, explique Isabelle Granville, ils savent qu'ils peuvent porter plainte. Et c'est pour ça que cette loi c'est très bien, mais ça devient un peu excessif ». Mais ce n'est pas le seul problème que les agents rencontrent : « *On ne va pas attendre la police pendant 10, 20 minutes, parfois une heure, tout dépend de sa disponibilité, alors qu'il peut se passer énormément de choses pendant ce temps-là* », se plaint un portier. Un autre renchérit : « *Un soir, au Delirium, on a eu 47 interventions. A un moment, un des inspecteurs de la zone m'a dit "écoute, nous on n'est pas là que pour le Delirium"* ».

Les agents ne sont plus non plus autorisés ni à demander, ni à accepter des pourboires : « *Aujourd'hui on survit. Le monde de la nuit n'est vraiment plus intéressant sans les pourboires. A l'époque, des mecs achetaient des baraques juste avec les pourboires ! On avait entre 200 et 300 € en une soirée, c'était une fois et demi notre salaire mensuel à l'époque* », explique un portier.

« Maintenant les clients jouent avec ça, ils savent qu'ils peuvent porter plainte. »

—Isabelle Granville, patronne de l'entreprise de gardiennage Safe-T First

Du côté des clubbers, certains considéraient les pourboires comme une

forme de racket de la part des sorteurs. D'autres les utilisaient pour trouver un terrain d'entente avec le portier afin d'entrer dans l'établissement comme bon leur semblait. Supprimer ces extras devenait une nécessité.

Pour les portiers, tous les soucis de cette loi reposent sur le fait que les autorités ne connaissent pas les réalités du terrain.

LA LOI JAMBON

Finalement, la loi Tobback a fini par être abrogée fin 2017 au profit d'un texte flambant neuf : la "Loi Jambon", en vigueur depuis novembre 2017. Qu'est-ce qui change concrètement ?

D'après Rafaello Viola, « *Avec cette nouvelle loi, si je suis portier, je ne peux plus être QUE portier. Tandis qu'avant cette loi on pouvait encore cumuler. Je pouvais être agent de gardiennage, exercer telle ou telle*

activité et régulièrement ou occasionnellement aussi être portier. Au jour d'aujourd'hui c'est fini. Le portier ne peut plus être que portier ». Le titulaire du diplôme de portier peut cependant effectuer une autre formation, il ne pourra juste pas exercer ces deux titres en même temps. Ça, c'est pour les futurs portiers. Mais qu'en est-il de ceux qui ont des années d'expérience à leur actif, dans plusieurs domaines de la sécurité ? « *Ils devront choisir le domaine dans lequel ils voudront travailler* ». Plus de cumul non plus pour les anciens du métier, donc. Pour Rafaello Viola, cette décision est justifiée. Selon lui, certaines branches de la sécurité privée sont devenues des branches très spécialisées qui nécessitent un apprentissage poussé.

Jan Jambon annonçait lors d'une conférence de presse tenue en 2016 que les agents de sécurité pourraient maintenant



Moulay travaille en tant qu'agent de sécurité depuis 20 ans et il est aussi gérant d'une société. Marié et père de deux enfants, la vie de famille est très dure à associer au métier de portier. Mais ce qu'il aime dans ce métier, c'est qu'il n'y a pas de routine : « Chaque soirée est différente, c'est des aventures tout le temps ».

contrôler les cartes d'identité et fouiller les sacs si la menace terroriste le justifie. De cette manière, la police pourra se concentrer sur des tâches jugées plus importantes, de sorte à ce que la collaboration entre portiers et policiers soit plus efficace.

UN METIER EPUISANT

La plupart des portiers quittent cette activité vers l'âge de 45-50 ans. Certains n'ont plus l'énergie, d'autres souhaitent profiter de leur vie de famille. Beaucoup pensent

être passés à côté de leur vie sentimentale en exerçant cette profession. Il arrive aussi qu'ils ne supportent plus le milieu dans lequel ils baignent : « *Si on me proposait un autre emploi, je le prendrais direct !* », s'exclame l'un d'eux. « *Il n'y a plus de respect. Les gens te poussent à bout. On t'insulte, on te crie dessus, on te crache dessus, on te pousse dans tes derniers retranchements, on attend que tu lèves la main pour lui casser la gueule. Et puis après on appelle la police pour dire "oh le portier il a*

été violent, il m'a frappé », explique un autre.

Alors, les videurs vont-ils claquer la porte ? Voilà en tout cas une phrase qui nous a souvent été confiée et qui résume leurs conditions de travail aujourd'hui : « *On ne peut rien faire. On travaille avec les mains attachées* ».

Maud Wilquin, Pauline Poudou, Ronan Chabrat

